

Envoyé en préfecture le 03/07/2014

Reçu en préfecture le 03/07/2014

Affiché le

04/07/14

S L O

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 juin 2014
N° 63/2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE le trente juin

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., CATTANI J. L., CHAIB J., DIBON C., GALLEGO G., HAMEL E., MANTONNIER D., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A.

EXCUSEES : CERONI J., LEGROS N., KOENIG S.

ABSENTS : CHABANY S., GALVEZ M.

PROCURATIONS : BARET E. à CHAÏB J., CAILLAT G. à NIVON J., DIETRICH F. à VITINGER A., MENDEZ M. à CATTANI JL., ZABONI S. à MILLET G., ZANNI B. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

NOMINATION DES COORDONNATEURS COMMUNAUX DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'AGENT MUNICIPAL LES ASSISTANT AUX TACHES DE RECENSEMENT DU 15 JANVIER AU 14 FEVRIER 2015

La commune de Champ sur Drac fait partie du groupe de communes qui doivent être recensées en 2015. Il est donc nécessaire de procéder à la nomination :

- D'un coordonnateur communal du recensement qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la phase préparatoire qui se déroulera à l'automne 2014 et durant toute la campagne de recensement ;
- D'un coordonnateur communal suppléant ;
- D'un agent municipal qui assistera le coordonnateur communal et son suppléant dans leurs missions

Le service en charge de ce dossier est le pôle des Affaires Générales ; il est proposé au conseil municipal de nommer la personne référente du pôle – Francine DENIZART – coordonnatrice du recensement ;

Le pôle des Affaires Générales, travaillant en collaboration avec le pôle Citoyenneté – Sécurité, il est proposé au conseil municipal de nommer la personne référente du pôle – Martine LOMBARD – coordonnatrice suppléante ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2014

Reçu en préfecture le 03/07/2014

Affiché le 04/07/14 SLO

Enfin, il est proposé au conseil municipal de nommer – Christelle GUERIN – assistante des coordonnateurs communaux en raison de son appartenance en tant qu'agent d'accueil au pôle des Affaires Générales.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE la désignation de Francine DENIZART en qualité de coordonnatrice du recensement, de Martine LOMBARD en qualité de coordonnatrice suppléante ainsi que de Christelle GUERIN en qualité d'assistante des coordonnateurs communaux.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 3 juillet 2014.



Le Maire,